Le P'tit Walhérois

Anthée - Falaën - Gérin - Onhaye - Serville - Sommière - Weillen

Trimestriel
Communal

Mars 2021

Onhaye

Photo : Eric Pawlik

Editeur responsable : Administration Communale : Hélène Rouyre
Réalisation et impression : CARP Imprimerie - Philippeville - 071 662 128

Accessibilité des services de l'administration uniquement sur rendez-vous

Les bureaux de l'administration communale sont accessibles uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h. Le mercredi 8h à 12h et de 13h à 16h.

1. Voici un récapitulatif des services de l'administration :

Secrétariat de la Direction Générale	Sophie HENROT	082 39 50 00
Population	Fabienne FRÉSON Daniel LEROI	082 66 57 50 082 66 57 59
Etat civil	Wivine LARBOUILLAT	082 66 57 58
Finances	Francine JACOBS	082 66 57 53
Directeur Financier	Philippe DETRY	082 66 57 57
ATL - Enseignement	Marina VERBRUGGEN	082 66 57 51 0491 61 39 79
Urbanisme	Valérie BAUDRY	082 66 57 52
Environnement	Patrice CORNIL	082 66 57 54
Plan de Cohésion Sociale	Sabrina CIARMOLI	0491 61 39 81 082 61 04 27
Plan HP	Olivier BAUFAYT	082 61 04 24

2. Le bureau de proximité de la Zone de Police est accessible sur rendez-vous au 082 64 40 25.
3. Les services du CPAS sont accessibles sur rendez-vous :

• Mme Remy 082 61 04 21 • Mme Servais 082 61 04 25 • Mme Duchêne 082 61 04 23 • Mme Rouard 082 61 04 26

Nous vous remercions de votre compréhension ! Prenez soin de vous et de vos proches !

Etat civil

Ils sont nés : Amaya BERCKMANS de Falaën • Naé EVRARD de Sommière • Gabriel CHARLOT d'Onhaye
Albert D'ANDREA de Sommière • Nayden BOMBAERTS d'Onhaye

Ils se sont mariés : M Nicolas CERRADA CRESPO de Liège et Mme Nathalie BOCKLANDT d'Onhaye

Ils nous ont quittés : Jules TOUSSAINT de Sommière • Edmond SCHREINER d'Onhaye
Everton PINHEIRO LUCIEN VIAENE d'Onhaye • André DECRAEN de Falaën

Campagne de stérilisation des chats errants

Afin de limiter la prolifération exponentielle des chats errants sur le territoire de la commune, nous avons choisi d'effectuer une campagne de stérilisation. N'hésitez pas à prendre contact avec nos services afin de signaler la présence de ces chats.

Au niveau pratique, comment faire ?

- Prendre contact avec la commune afin de remplir le document d'enregistrement (nom, prénom, adresse, nombre de chats errants).

Vu le contexte sanitaire actuel, nous vous demandons de prendre rendez-vous pour venir compléter et signer le papier d'enregistrement.

- La commune met à disposition des cages de trappages que vous pourrez emprunter si nécessaire.
- Une fois le chat capturé, avertir, dans les meilleurs délais, l'agent traitant de l'administration qui prendra contact avec le cabinet de vétérinaire partenaire de notre campagne : Cap Vet Santé (Laurent Colinet/ Antoine Poncelet), rue Abbé Dujardin 15, 5520 Onhaye. Tél : 082 226 533 afin de fixer, rapidement, un rendez-vous pour l'opération.
- Un membre du personnel communal récupère la cage, la dépose chez le vétérinaire, la récupère une fois l'opération terminée afin de remettre le chat sur son lieu de vie.

Pour rappel, les chats domestiques doivent être identifiés (pucés) et enregistrés.

Echevine du Bien-être animal
Hélène ROUYRE
0471 570 183

Agent traitant
Wivine LARBOUILLAT
082 665 758 wivine.larbouillat@onhaye.be

Cimetière de Sommière

Recherche d'informations :

Nous sommes à la recherche d'informations sur les sépultures du cimetière de Sommière.

Nous vous invitons à nous communiquer, de préférence par mail ou par courrier, toute information au sujet de vos défunts, de la concession, … pour nous permettre d'étoffer notre base de données.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Service cimetières : Wivine LARBOUILLAT - 082 665 758 - wivine.larbouillat@onhaye.be
Rue Albert Martin 3 - 5520 Onhaye

Sommaire

- Dans ma commune P. 2 et 4
- Le mot du Bourgmestre P. 3
- CPAS / ALE P. 5
- Vie Politique P. 6 à 14
- Culture P. 15
- Ecoles P. 16 à 19
- Environ. / Urbanisme P. 20
- Vie associative P. 20 et 21
- Travaux P. 22
- Sports P. 23
- Annonceurs P. 23 et 24

Le prochain conseil communal

aura lieu le jeudi 18 mars 2021 à 20h en vidéoconférence.

L'ordre du jour des différents Conseils Communaux est consultable aux valves communales, dans la rubrique événements du site internet :

www.onhaye.be

ou peut être envoyé sur demande à l'adresse suivante : luc.gregoire@onhaye.be

Les procès-verbaux des Conseils communaux sont également consultables sur le site internet de la Commune.

Le prochain P'tit Walhérois sera distribué les 07 et 08 juin 2021.

Vos articles sont à envoyer uniquement à l'adresse : ptitwalherois@onhaye.be

pour le 17 mai 2021 au plus tard

Chères Walhéroises,
chers Walhérois,

Un an ! Au moment de rédiger ces lignes, voilà un an que la crise sanitaire du COVID bouleverse nos vies. L'annonce d'un vaccin et les premiers jalons d'une campagne de vaccination à grande échelle laissent entrevoir la fin du tunnel. Impossible de se lancer dans un pronostic fiable pour une date de fin, mais c'est ce que j'espère de tout cœur !

Depuis le commencement de cette crise, chaque mandataire public, quel que soit son niveau d'intervention, a dû faire face à des enjeux complètement inédits et mettre en place des mesures urgentes afin d'assurer la gestion de la chose publique.

Parmi celles-ci, je rappelle que chaque citoyen peut demander une aide en toute discrétion. Si les dispositifs de soutien mis en place par les CPAS s'adressent à tous ceux qui en ont besoin, une attention particulière est portée aux situations de basculement : des familles et des personnes qui ont besoin d'un appui ponctuel dans le contexte exceptionnel que nous vivons. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de proximité.

Mais cette crise sanitaire n'entraîne pas seulement des conséquences sociales ou économiques.

Plusieurs organismes internationaux de référence soulignent la nécessité urgente de repenser certains modes de comportements, principalement dans les modèles de consommation dominants et dans notre rapport à l'environnement. Construire la société de « l'après Covid », cela commence dès à présent et à tous les niveaux de pouvoir.

C'est dans cet objectif général que la commune d'Onhaye présentera au printemps son Plan Environnement Walhérois 2021. Il s'agit d'une liste d'actions concrètes qui seront développées dans l'entité d'Onhaye durant cette année au bénéfice de notre environnement. Les objectifs de ce plan sont multiples. Premièrement, c'est l'exemplarité. Il s'agit pour la commune de montrer quelques exemples de bonnes pratiques environnementales qui peuvent donner des idées à l'ensemble de nos concitoyens. Modestement, sans moraliser et sans donner des leçons « d'écologie culpabilisante ».

Deuxièmement, ce plan est aussi une contribution (à notre échelle) aux différents plans de maintien et de développement de la biodiversité qui sont entrepris aux autres niveaux de pouvoir. Des grosses ambitions sont annoncées aux niveaux régional et fédéral, il nous semble cohérent de les répercuter dans les politiques locales. C'est en quelque sorte notre petite pierre à l'édifice. Troisièmement, le plan rejoint un objectif de coordination et d'évaluation. Nous faisons déjà pas mal de choses en matière d'environnement dans la commune et on ne le sait pas toujours. Il nous semble important de coordonner les actions, d'en faire l'évaluation et de communiquer vers la population. Enfin, quatrième objectif, la réalisation de ce plan viendra encore améliorer le cadre de vie dans notre commune.

Le premier Plan Environnement Walhérois sera présenté au conseil communal du mois de mars.

Vous pourrez donc découvrir ses premières réalisations tout au long de l'année, au bénéfice des habitants des sept villages, mais surtout, au bénéfice des générations futures.

D'ici-là, continuez à prendre soin de vous et des autres.

Etant et restant à votre écoute,
Christophe Bastin,
Votre dévoué Député-Bourgmestre,
0497 188 946

Faux entrepreneurs – vrais escrocs

Police

Tout doucement, après une année compliquée par les mesures sanitaires et un hiver parfois rigoureux, nous aspirons tous à un printemps et un été plus joyeux.
Malheureusement, avec le retour des beaux jours, chaque année, nous voyons également revenir les démarcheurs en tous genres qui tentent d'escroquer les plus vulnérables d'entre nous. Ils se présentent le plus souvent sous la forme de démousseurs de toit ou de jardiniers mais peuvent faire mine d'autres spécialités telles que ramoneurs.

Il est toujours intéressant de se rappeler de quelques règles de prudence pour éviter les mauvaises surprises :

- Les travaux doivent avoir été sollicités préalablement, sinon ne laissez pas la personne entrer chez vous. Il pourrait s'agir d'un voleur.
- Si l'entrepreneur se présente de manière spontanée, ne le laissez pas entrer et demandez une carte de visite. C'est à vous de le rappeler pour solliciter un devis.
- Un devis doit être présenté et un délai de réflexion doit être laissé.
- Ce devis doit décrire les travaux de manière précise. Il doit comporter les coordonnées de l'entrepreneur dont l'adresse et le n° de TVA.

Il ne faut JAMAIS :

- Payer d'acompte en liquide
- Se laisser conduire ou accompagner à la banque
- Faire de paiement électronique en présence de l'entrepreneur

Il est important de signaler tout agissement suspect ou tout fait. Outre le risque financier, certaines personnes peuvent occasionner des dégâts aux habitations. Les services de police sont joignables en permanence via le 101. Face à cette situation, comme souvent, la solidarité entre voisins est primordiale. N'hésitez pas à prendre contact avec votre voisin pour vérifier que tout se passe bien.

Commissaire A. JACOBS
Directeur proximité
ZP 5312 - Haute - Meuse.

Logement / Location

Loyer attractif / Conditions avantageuses

Un sacré coup de pouce pour les jeunes. Le souhait de la commune est de favoriser et d'encourager l'installation et le maintien des jeunes dans les villages de l'entité d'Onhaye.

A cet effet, un appartement deux chambres est mis en location pour jeunes âgés entre **18 ans et 35 ans** à des conditions très avantageuses.

Quelles sont-elles ? Les futurs locataires peuvent recevoir une ristourne sur les loyers payés après trois, quatre ou cinq ans d'occupation. Et ce, sur base d'achat d'une habitation ou d'une construction neuve dans la commune d'Onhaye.

La ristourne s'élève à 50 %, 40 % ou 25 % et varie en fonction de la durée de la location.

Intéressés ! Un seul contact : Sabrina Ciarmoli
0491 613 981 - *plancohesionsociale@onhaye.be*

Calendrier des collectes

	Mars	Avril	Mai	Juin
Sacs bleus PMC	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17
Papiers-cartons	9	9	4	1, 29

Un enfant qui lit sera un adulte qui pense

Suite à la crise sanitaire et pour soutenir la chaine du livre, La Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) a accordé un budget pour l'achat de livres d'auteurs belges.
Le CPAS d'Onhaye a ainsi pu acquérir une trentaine de livres et ils sont à votre disposition.
Il y en a pour tous les goûts et tous les âges. En famille ou même seul, de beaux moments de découvertes et d'évasions vous attendent.

Un catalogue est disponible :
• sur le site de la commune • dans la salle d'attente du CPAS • .ou à la bibliothèque
Intéressés ? Prenez rendez-vous au 0477 131 420.
Il vous sera alors possible de les consulter et de les emprunter lors des permanences organisées :
• dans les locaux du CPAS • à la bibliothèque
La location se fait selon les modalités de la bibliothèque.

ALE

Vous pouvez bénéficier des services d'un prestataire ALE pour réaliser certains travaux (aide au petit entretien de jardin, petits bricolages, garde malade,….).

D'autres services sont aussi accessibles aux associations de l'entité (nettoyage) ainsi qu'aux établissements d'enseignement (surveillance des repas de midi, …).

Prix modique de **5,95 € de l'heure**. Un chèque ALE correspond à une heure de travail.
L'inscription est totalement gratuite. **N'hésitez pas à nous contacter !!!**
ALE ONHAYE - rue Albert Martin, 3 - 5520 ONHAYE
Permanences sur rendez-vous : le lundi de 8h30 à 12h00 - le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 - Tél : 082 610 424 - E-mail : *ale.onhaye@onhaye.be*

Agence Locale pour l'Emploi

Permanence juridique au CPAS d'Onhaye

Besoin d'informations juridiques ?

Une permanence est organisée par un avocat tous les derniers lundis de chaque mois de 14h à 16h.

Les lundis

- 29 mars 2021 **- 26 avril 2021,**
- 24 mai 2021 **- 28 juin 2021**

Uniquement sur RDV auprès de Florence SERVAIS au **082 61 04 25** ou via mail : *florence.servais@onhaye.be*

Résumé du Conseil Communal du 26 novembre 2020

1. Finances CPAS - MB n°2/2020

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 12 octobre 2020 relative à la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020. Les montants sont les suivants:
Article 1 :
Service ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	1.166.734,35	1.166.734,35	0,00
Augmentation	63.341,42	61.056,18	2.285,24
Diminution	2.285,24		-2.285,24
Résultat	1.227.790,53	1.227.790,53	0,00

Article 2 : la présente décision sera notifiée à Monsieur le Président du CPAS et la Directrice générale du CPAS.

Article 3 : conformément aux dispositions en vigueur, un recours peut être introduit auprès du Gouverneur de Province.

2. Collecte et traitement des déchets ménagers : coût-vérité budget 2021

Le Conseil Communal a décidé, à l'unanimité, d'arrêter la prévision du taux de couverture des coûts en la matière arrondi à 97 % et calculé sur base des prévisions établies pour 2021.

3. Parrainage CORENOVE-CSTC / Commune d'Onhaye

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver la décision du Collège communal du 29/10/2020 apportant le parrainage de notre commune au projet de laboratoire – vivant qui sera mené par le CSTC – Centre Scientifique et Technique de la Construction et par la coopérative Corenove.
Ce parrainage a pour objectif d'amplifier les rénovations globales visant un label B et A dans le bâti existant en Wallonie;
Par ce parrainage, la commune d'Onhaye espère avoir accès d'ici fin 2022 à :

- des outils de communication vers les citoyens et vers les entreprises de la commune afin que les uns et les autres osent envisager la commande et la réalisation d'une rénovation globale.
- des modes de financement adaptés à toutes les catégories sociales ainsi qu'aux locataires et propriétaires pour autofinancer une rénovation globale de leur bâtiment.
- des informations sur les meilleures méthodes pour des entreprises du bâtiment pour coordonner la réalisation d'une rénovation globale efficace sur le plan énergétique.

4. Commune 'zéro déchet' : poursuite de l'engagement en 2021

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de confirmer l'engagement de la commune dans la démarche Zéro déchet en validant le contenu du document officiel de notification de la démarche zéro déchet établi dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008
- de confirmer la délégation au BEP Environnement de la coordination de la démarche et l'accompagnement du référent communal dans la rédaction et la mise en oeuvre du plan d'actions, de l'élaboration et l'introduction, à la Région Wallonne, du dossier de demande de subsides et la récupération de ceux-ci pour couvrir les frais engagés par l'intercommunale.

5. Acquisition parcelles sises à Onhaye au lieu-dit Bonnaire - approbation projet d'acte

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition de Namur, pour l'acquisition des parcelles de terrain sises à Onhaye, 1ère division, cadastrées section A n°22S2, 29W et 22/R/2 d'une contenance totale de 22a 42ca, au montant de 40.000€ ;

Article 2 : de charger ledit Comité de représenter la Commune à la signature dudit acte ;

Article 3 : la présente acquisition a lieu pour cause d'utilité publique et la commune sollicite dès lors la gratuité de l'enregistrement conformément à l'article 161 2° du code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Article 4 : de charger le Collège communal de finaliser la procédure d'achat.

6. Vente parcelle communale à Sommière - accord de principe

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'émettre un accord de principe sur la vente de la parcelle cadastrée, 6ème division, Sommière, section C, numéro 49T2 au montant minimum de 30€ le m², sous réserve du montant de l'expertise ; - de recourir à la vente de gré à gré sans publicité ;
- de solliciter du Comité d'Acquisition d'Immeubles l'expertise du prix de vente, ainsi que l'établissement du projet d'acte ;
- d'affecter le produit de la vente pour financer le service extraordinaire.

Le dossier de décision définitif de vente sera soumis au Conseil communal.

7. Constitution de servitude de captage et de puisage avec l'association des Copropriétaires du Château de Fontaine - Projet d'acte

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le projet d'acte établi par l'Etude notariale pour la constitution de servitude de captage et puisage au profit de la parcelle à Onhaye, 3ème division, Anthée, cadastrée section B, n° 267/G sur la parcelle cadastrée section B n°271/2, au montant d'une indemnité indexée fixée à 1.250€ par an ;

Article 2 : de charger le Collège communal de finaliser la procédure.

8. DMF: Vente la parcelle D 257 X 5 - rue Armand 9 - Approbation

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le projet d'acte établi par le Comité d'acquisition pour la vente d'une parcelle communale sise rue Armand n°9, cadastrée section D n°257 X 5 pour la somme de 15.195,00€.

Article 2 : de charger le fonctionnaire instrumentant du Comité d'acquisition de représenter la commune d'Onhaye.

9. Fabrique d'église d'Anthée - MB 1/2021

Le Conseil Communal a arrêté La modification budgétaire n°1/2020 de l'établissement cultuel d'Anthée, pour l'exercice 2020, est approuvé comme suit :

« RECETTES » : Chapitre « I » - Recettes ordinaires :

Article concerné	Intitulé de l'article	Montants avant modification (€)	Majorations (€)	Montants rectifiés par la commune (€)	Nouveaux montants (€)
R17	Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	7.719,67	2.500	1.000	8.719,67

« DEPENSES » : Chapitre « II » - Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et du Conseil communal

Article concerné	Intitulé de l'article	Montants avant modification (€)	Majorations (€)	Montants rectifiés par la commune (€)	Nouveaux montants (€)
D60	Frais de procédure	1.500	2.500	1.000	2.500

Article 3 : Conformément à l'article L3115-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Article 4 : Conformément à l'article L3115-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est notifiée à l'établissement cultuel concerné.

10. Intercommunales - Assemblées Générales

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'ordre du jour des Assemblées Générales :
  1. du 09/12/2020 de l'Intercommunale IMIO
  2. du 10/12/2020 de l'Intercommunale IDEFIN
  3. du 12/12/2020 de l'Intercommunale AIEM
  4. du 15/12/2020 des Intercommunales BEP, BEP Expansion Economique, BEP Environnement et BEP Crématorium
  5. du 16/12/2020 de l'Intercommunale INASEP
  6. du 17/12/2020 de l'Intercommunale ORES Assets
- de charger ses délégués à ces Assemblées générales de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil Communal
- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération
- de transmettre la présente délibération aux Intercommunale.

11. Recrutement agent technique D7

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

Article 1 : de procéder au recrutement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'un agent technique D7 à temps plein par appel public.

Article 2 : de charger le Collège communal d'engager la procédure prévue dans les dispositions et statuts pécuniaires des agents statutaires et contractuels de la commune d'Onhaye, dans le cadre de ce recrutement et de réaliser le plan de formation spécifique.

12. Questions d'actualité du groupe politique ECI

A) Situation sanitaire (Julien Barreau) :

Malheureusement, je dois poser cette question d'actualité à chaque conseil alors que j'aimerais ne plus en parler. En effet, la situation sanitaire est toujours préoccupante et il y a toujours lieu d'être prudent.
Je pense bien sûr aux personnes malades, mais aussi aux personnes isolées qui le sont encore plus, aux personnes en situation difficile voire très difficile économiquement (indépendants, Horeca,...).
Les membres du collège pourraient-ils faire le point chacun dans leur compétence ?

M. Christophe Bastin fait remarquer au groupe ECI qu'il ne faut pas dire à la presse que l'on ne respecte pas la vidéoconférence, alors qu'il a eu des contacts avec des conseillers de leur groupe qui avaient accepté le principe d'un conseil communal en présentiel si on le faisait à Miavoye. Dans cette salle on respecte la distanciation et la loi.
M. Dimitri Bouchat fait remarquer que l'on respecte la loi quand ça arrange, il rappelle la saga CCATM où il a dû rappeler la loi pour qu'elle se déroule en vidéoconférence.
M. Bastin rappelle que la CCATM est une commission d'avis, donc pas essentielle comme le Conseil communal.
M. Barreau trouve la solution de Miavoye pas mauvaise, mais qu'il faut étudier la vidéoconférence.
M. Bastin informe l'assemblée que si plus d'un tiers des conseillers le demande on la fera. On pourra faire un mixte (présentiel pour les conseillers qui n'ont pas de connexion et vidéoconférence).

B) Cohésion sociale et Covid (Dimitri Bouchat) :

Y a-t-il eu des mesures prises en matière de cohésion sociale pour répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes seules et/ou âgées. Il y avait eu un appel à bénévole(s) lors de la première vague.
Celui-ci a-t-il été renouvelé ?

M. Arnaud Gérard informe que la navette rurale fonctionne sur adhésion des chauffeurs, le numéro d'aide mis à disposition du public n'a pas suscité beaucoup d'engouement, les personnes s'adressent au Bourgmestre. Le PCS sert également de sas d'entrée pour le CPAS.
M.Gérard Cox ne peut qu'encourager les personnes en difficulté à venir frapper à la porte du CPAS.
M. Dimitri Bouchat demande les actions menées vers les personnes âgées. Le Conseil Consultatif des Ainés essaie de les soutenir.
Pour le Bourgmestre, que les conseillers n'hésitent pas de donner les informations. Les personnes qui ont des difficultés financières ou morales, ne doivent pas hésiter à contacter le Bourgmestre ou le CPAS, mais ils ont une certaine pudeur à venir. A chaque demande, il y aura une enquête sociale.
Pour l'évolution, le Bourgmestre informe que les 7 derniers jours, il y a eu 10 cas, on diminue et on observe que ça ne remonte pas malgré la décision de tester les personnes asymptomatiques.
Proportionnellement, Sommière est le plus touché.
Sur demande de l'AVIQ, le Bourgmestre a sensibilisé la population via les réseaux sociaux, Au niveau organisation de la commune, la population doit prendre rendez-vous, les bureaux ont suffisamment d'espaces pour respecter la distanciation, pour la commune qui est au service de la population, le télétravail est très compliqué, le Bourgmestre remercie le personnel.

C) Programme prioritaire des travaux (Dimitri Bouchat) :

Quels travaux sont-ils envisagés au programme prioritaire ?
Nous regrettons qu'il n'y ait pas de mise en concurrence pour l'auteur de projet. Est-ce par manque d'anticipation ou parce que la communauté Wallonie-Bruxelles a opéré sa demande avec des délais trop courts ? De quand exactement date cette demande ?

L'information du CECP est arrivée le 17 novembre 2020 et les dossiers doivent être rentrés pour le 31 décembre 2020. Il s'agit d'un dossier de rénovation lourde de l'école de Sommière et les délais sont trop courts pour passer un marché public. Le marché porte sur des prestations forfaitaires pour l'introduction du dossier et est de faible montant (environ 2.000 €).

D) Centre culturel - rétrocession affiliation (Julien Barreau) :

Selon quel critère la rétrocession d'affiliation est-elle redistribuée ? L'argent est-il redistribué en fonction des projets rentrés ?

Le Collège communal a décidé de désigner les associations culturelles présentes sur la commune comme suit : pour 2020 la bibliothèque, 2021 «Autour du Floyon», 2022 l'Arlequin Walhérois et 2023 le Comité du Jumelage.

E) Saint Nicolas - positionnement du collège (Francis Cléda) :

En cette période de crise, l'impact sur le mental de nos enfants doit absolument être une de nos préoccupations. Saint Nicolas peut-il leur apporter un soutien moral en passant dans la rue et en distribuant des bonbons sur le pas de leur porte. Avez-vous eu des demandes de comités pour faire ce genre de tournée. Vous y opposeriez-vous ? Sinon, la cohésion sociale pourrait-elle répondre à ce souhait ?

Dans les écoles ce n'était pas autorisé, dans un souci sanitaire le collège a décidé de le refuser à toutes les associations vu le risque de contact avec les très jeunes enfants. Le Gouverneur n'autorisait pas le porte-à-porte pour Saint-Nicolas.

Résumé de la réunion annuelle et commune du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale du 21 décembre 2020.

1. Rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale

« Une synergie entre la commune et le centre public d'action sociale est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficience du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun ».

Les synergies existent déjà depuis quelques années. Cette volonté de renforcer ces synergies permettra d'accroitre le service au citoyen ainsi que la complémentarité entre les services. Ces liens étroits sont encore renforcés par la présence du président du CPAS au sein du Collège communal.

Synergies existantes

1. Directeur financier (Receveur régional) unique
2. Partage d'un même bâtiment ainsi qu'une partie des charges y relatives (eau - électricité - chauffage - serveur informatique - papier - fournitures de bureau)
3. Gestion du courrier (mise en commun affranchissement)
4. Gestion adresses mail
5. Points APE - Cession (14 points pour l'année 2019, 17 points pour l'année 2020, 19 points pour l'année 2021)
6. Collaboration en matière de personnel (personnel d'entretien commun - services rendus entre les employés - collaboration plan HP)
7. Articles 60, §7 mis à disposition gratuitement de la commune
8. Désignation d'un membre représentant le CPAS au sein du Comité d'attribution des Logements Tremplin
9. Désignation d'un membre du personnel au sein du Comité d'accompagnement PCS
10. Collaboration Projet Ecoteam
11. DPO commun

Directeur financier commun :

L'Administration communale et le CPAS se partagent les services d'un Directeur financier unique en lieu et place de deux Directeurs distincts. A Onhaye, le Directeur financier est un receveur régional nommé par le Gouverneur de la Province.
Le recours à un Directeur financier unique permet d'améliorer la gestion financière des deux entités suite à une analyse financière globale et de diminuer les charges sociales liées aux fonctions de receveur.
Cette alliance/coopération offre également l'opportunité de développer des synergies permettant de solides économies d'échelle (gestion proactive des dépenses et des recettes,...)
On constate depuis lors une meilleure économie financière et une vision plus globale sur les finances.

Bâtiment commun :

Auparavant, l'Administration communale et le CPAS étaient dans des bâtiments différents.
Le regroupement des deux entités permet de meilleurs échanges de connaissances et de renforcer les collaborations, ainsi que les bonnes pratiques.
Les citoyens peuvent ainsi trouver un ensemble de services au même endroit.
Le partage d'un même bâtiment aboutit inévitablement à des économies d'échelle. Les frais de fonctionnement sont parfois partagés entre l'Administration communale et le CPAS et parfois pris en charge par une seule entité.
Citons par exemple :

- mise en commun du processus de gestion du courrier et de son affranchissement (frais pris en charge par la commune) ;
- l'entretien du bâtiment (pris en charge par le CPAS) ;
- mazout (2 chaudières) (frais pris en charge par la Commune) ;
- électricité et eau (frais pris en charge par la commune) ;
- archivage (pris en charge par la commune et le CPAS) ;
- eau potable et café (frais partagés) ;
- achat de fournitures de bureau (factures à charge de chaque entité - une partie frais partagés) ;
- centrale téléphonique (la centrale est à charge de la commune et les factures de consommation sont à charge de chaque entité) ;
- assurance bâtiment (pris en charge par la commune) ;
- gestion boite mails (pris en charge par la commune)

Cession points APE

Depuis plusieurs années, le CPAS cède une partie de ses points APE à la Commune.
Il s'agit d'une aide sous forme de subvention forfaitaire annuelle, calculée en points. La valeur d'un point en 2020 équivaut à 3.140,54 euros.
Ce système permet également une réduction importante des cotisations patronales.
La réforme visant la simplification, la clarification et l'assainissement du système des aides à la promotion de l'emploi est en suspend pour l'instant. Le système actuel se poursuit jusqu'à nouvelles instructions.
Pour l'année 2021, le CPAS cèdera 19 points APE à la commune.

Collaboration en matière de personnel

Afin d'assurer l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être de tous, une collaboration en matière de personnel est créée avec :

- la cellule plan HP (Habitat Permanent) et plus particulièrement avec le comité d'accompagnement étant le garant du bon déroulement du dispositif.
- la cellule PCS (Plan de Cohésion Sociale) et plus particulièrement avec la commission d'accompagnement composée d'une assistante sociale et d'un conseiller en action social.

Il est important que le CPAS assure des partenariats et une participation de compétences pour développer des actions transversales.
Une collaboration vient également de voir le jour entre les services des deux institutions dans le cadre du projet Ecoteam.

Mise à disposition par le CPAS d'agents «Art. 60 § 7»

La mise à disposition de personnel conformément à l'article 60, § 7, LO est une forme d'aide sociale permettant au CPAS d'engager sous contrat de travail une personne afin de lui permettre d'ouvrir le droit aux allocations de chômage ou d'acquérir une expérience professionnelle.
Le CPAS bénéfice d'une exonération des cotisations patronales et reçoit une subvention des autorités publiques fédérales pour toute la durée de la mise à l'emploi.
Le personnel engagé peut être mis à disposition de la commune. La Commune pourra ainsi compter sur l'aide de travailleurs, dont beaucoup sont spécifiquement dédicacés aux petits travaux de voirie, et offrent de ce fait un meilleur service à la collectivité, en termes de propreté publique. Une réelle
économie financière est à prendre en compte.
Il est à noter qu'il y a bonne collaboration entre le service des travaux de la commune et le CPAS.
Cette collaboration vise également à évaluer la personne sur sa motivation et sa volonté à apprendre.
L'objectif est d'intégrer une personne dans le monde du travail et de lui permettre de trouver une place dans la société.
Les résultats de cette synergie sont très encourageants.

Désignation d'un membre représentant le CPAS au sein du Comité d'attribution des Logements Tremplin

La mise à disposition de deux logements «Tremplin» à Anthée permet de favoriser et d'encourager l'installation et le maintien des jeunes dans les villages de l'entité d'Onhaye à des conditions très avantageuses. Si les jeunes locataires achètent ou construisent un logement dans l'entité dans les trois ans, une partie du loyer versé leur sera restituée afin de leur permettre d'avoir un capital pour se lancer dans leur construction ou leur rénovation.
A cet effet, un membre représentant le CPAS (Gérard Cox) a été désigné au sein du Comité d'attribution et d'accompagnement permettant ainsi une meilleure synergie, ce Comité étant composé de 6 membres (le Bourgmestre ; 2 mandataires communaux dont l'échevin ayant en charge le PCS ; 1 mandataire du C.P.A.S. ; 2 membres de la C.L.D.R.).

1. **Synergie projetée**
   - La construction d'une annexe à la maison communale afin, notamment, de stocker les denrées alimentaires. Le permis d'urbanisme a été délivré.
   - Collaboration avec un nouveau service informatique (le précédent ayant réorienté ses activités professionelles)

2. **Les marchés publics**

Le CPAS bénéficie du marché attribué par l'Administration communale pour le VOIP. Il en est de même pour l'informatique, le matériel de bureau, ...

Pour le moment, il n'y a pas de marchés publics conjoints. A l'avenir, ce type de marché, qui permettrait la réduction des coûts au niveau du prix final et des coûts de personnel, pourrait être mis en place.

Résumé du Conseil Communal du 21 décembre 2020

1. Finances communales - budget 2021 service ordinaire et extraordinaire

Par 10 voix pour et 3 abstentions (Barreau J., Bouchat D., Cléda F.), le Conseil Communal a décidé d'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2021 :

Article 1 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4.674.326,60	2.211.140,00
Dépenses exercice proprement dit	4.203.128,19	4.033.205,84
Boni / Mali exercice proprement dit	471.198,41	-1.822.065,84
Recettes exercices antérieurs	72.016,79	0,00
Dépenses exercices antérieurs	2.684,29	592,47
Prélèvements en recettes	0,00	1.822.658,31
Prélèvements en dépenses	458.619,90	0,00
Recettes globales	4.746.343,39	4.033.798,31
Dépenses globales	4.664.432,38	4.033.798,31
Boni / Mali global	81.911,01	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.145.359,03	0,00	0,00	5.145.359,03
Prévisions des dépenses globales	5.073.342,24	0,00	0,00	5.073.342,24
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	72.016,79	0,00	0,00	72.016,79

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	597.820,26	0,00	62.000,00	535.820,26
Prévisions des dépenses globales	597.820,26	0,00	62.000,00	535.820,26
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00	0,00	0,00	0,00

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS		Néant
	Fabriques d'église :	
Onhaye	0,00	17/09/2020
Gerin	512,00	17/09/2020
Anthée	3.750,98	22/10/2020
Weillen	5.596,68	22/10/2020
Falaën	8.444,68	17/09/2020
Sommière	3.631,92	22/10/2020
Serville	4.211,38	22/10/2020
Zone de police	236.171,56	Néant
Zone de secours	123.479,46	Néant
Autres *(préciser)*		

4. Budget participatif : non.

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

2. AGREA : adhésion au service de curage des égouts pour les communes affiliées à l'AGREA - approbation convention

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver la convention de services relative à des prestations de curage et d'inspections visuelles des réseaux d'égouttage pour les communes affiliées à l'AGREA afin de pouvoir bénéficier des avantages suivants :

- Simplification des démarches administratives (pas de procédure systématique de marché public)
  - un simple ordre de mission suffit.
- Diminution des délais dans les procédures et interventions.
- Diminution des coûts (accès à notre tarif négocié et économie d'échelle).
- Intervention régulière de curage dans le réseau communal.
- Possibilité de réaliser un plan d'entretien du réseau.

3. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale de naissance-adoption

Vu que les langes ne pourront plus être acceptés dans les déchets organiques, le Conseil Communal a décidé, par 11 voix pour et 2 abstentions (Barreau J., Cléda F.) :

Article 1 : il est alloué pour les exercices 2021 à 2025, à tout ménage domicilié dans la commune une allocation de naissance ou une prime d'adoption.

Article 2 : le montant de l'aide communale est fixé à 60 €.

Article 3 : le ménage doit être domicilié sur le territoire de la commune :
- au jour de la naissance, pour pouvoir bénéficier de l'allocation de naissance,
- au jour de l'acte d'adoption visé à l'article 4, pour pouvoir bénéficier de la prime d'adoption.

Article 4 : la prime d'adoption visée à l'article 1er peut être octroyée pour tout enfant bénéficiaire qui est adopté, quel que soit son âge, aux conditions suivantes :
- un acte d'adoption doit être signé,
- l'enfant doit faire partie du ménage de l'adoptant,
- l'adoptant, son conjoint ou la personne avec laquelle il est en ménage, ne doit pas avoir déjà reçu une allocation de naissance ou une prime d'adoption pour le même enfant;

Article 5 : la prime est accordée sur base du modèle 7 de la commune de naissance de l'enfant par le service population.

Article 6 : tous les cas non prévus au présent règlement sont tranchés souverainement par le Collège communal.

Article 7 : le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Article 8 : un exemplaire de la présente délibération est notifié à l'autorité de tutelle dans le cadre de la tutelle générale d'annulation, conformément à l'article L3121-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

4. Location précaire - requalification en bail de droit commun

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de requalifier à partir du 1er janvier 2021 les locations précaires en bail de droit commun d'une durée de 9 ans selon la formule revenu cadastral non indexé x coefficient de fermage x 1,50 avec un minimum de 20 € par parcelle.

5. Règlement complémentaire - Création d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite

Le Conseil Communal a arrêté, par 11 voix pour et 2 abstentions (Bouchat D., Cléda F.) :

Article 1 : un emplacement de stationnement réservé aux véhicules des personnes à mobilité réduite est créé en face de l'habitation rue de Chession, 3 à Falaën.

Article 2 : La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9, complété par un panneau additionnel portant le pictogramme représentant le symbole international des handicapés.
L'emplacement de stationnement sera délimité par du marquage au sol.

6. Fabrique d'église de Sommière - Modification Budgétaire 1/2020

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'arrêter :

Article 1 : la modification budgétaire n°1/2020 de l'établissement cultuel de Sommière, pour l'exercice 2020, est approuvé comme suit :

« RECETTES » - Recettes extraordinaires :

Article concerné	Intitulé de l'article	Montants avant modification (€)	Majorations (€)	Nouveaux montants (€)
R25	Subside extraordinaire	0,00	7.500,00	7.500,00

« DEPENSES » : Chapitre « II » - Dépenses extraordinaires

Article concerné	Intitulé de l'article	Montants avant modification (€)	Majorations (€)	Nouveaux montants (€)
D62A	Remplacement chaudière	0,00	7.500,00	7.500,00

Article 2 : conformément à l'article L3115-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Article 3 : conformément à l'article L3115-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est notifiée à l'établissement cultuel concerné.

7. Décision tutelle - information

Le Conseil Communal a pris acte de l'approbation des modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2020 par M. le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

8. Questions d'actualité du groupe politique ECI

A) Covid 1 - le point sur la situation (Julien Barreau) :

Malheureusement, la situation sanitaire nous oblige à revenir encore une fois sur la question du coronavirus lors de ce conseil. Ce matin, lors du point presse du SPF Santé/ Sciensano, une forte augmentation du nombre de cas en Province de Namur a été annoncée.

Ma première question est classique, pourrions-nous avoir un point sur la situation sanitaire de la part du collège, par chaque membre de celui-ci selon ses compétences et la nécessité ?

Réponse : le Président, comme je n'étais pas prévenu, je dois improviser. Mme Nathalie Lekeux, échevine de l'enseignement informe qu'au niveau des écoles il était temps que les vacances scolaires arrivent. On a dû fermer les classes de P5, P6 et P2. On a eu des professeurs et 1 élève positifs. Les testings de ce matin ont détecté 1 élève positif. Cela se propage au niveau des enfants et on prend toutes les mesures de sécurité. Le PMS a confirmé que les choses sont très bien faites.

Le Président donne l'évolution de la maladie et reprenant les chiffres de contamination par journée, la répartition par code postal et par tranches d'âge.

B) Covid - 19 - économie - indépendants touchés (Julien Barreau) :

Ma seconde intervention concerne les personnes qui n'ont pas encore pu reprendre le travail, les coiffeurs, coiffeuses, esthéticiens, esthéticiennes etc… Mais aussi les métiers qui n'ont pas pu reprendre comme les traiteurs et autres personnes travaillant dans l'événementiel. Je veux également avoir une pensée pour mes amis de l'Horeca.

Des personnes appartenant à ces différentes catégories, en détresse économique, n'ayant pas pu reprendre leur activité, il y en a sur le territoire de notre commune, que comptez-vous faire ? Est-ce qu'un suivi personnalisé ne pourrait pas être mis en place ? Et pourquoi ne pas réfléchir à une forme d'aide ?

Réponse : le Président fait remarquer que c'est la même question que le mois passé et le mois avant et qu'il a toujours la même réponse.

Pour le «Take Away» cela fonctionne très bien, les citoyens sont solidaires. On a envoyé un toutes boîtes et les portes du CPAS restent ouvertes et on fera le nécessaire pour ne laisser personne au bord du chemin.

M. Julien Barreau estime qu'il était important de la redire et que hors clivage politique on est d'accord sur le message.

C) Situation financière complexe sportif de Miavoye (Julien Barreau) :

Cette question vient pour donner suite à une question formulée lors d'un des derniers conseils communaux à Hastière. Pour rappel, nous avons la gestion du complexe sportif et associatif de Miavoye en commun avec la commune d'Hastière. Le Conseil communal d'Hastière a, en effet, approuvé un subside complémentaire pour le fonctionnement du complexe dont le bilan financier en raison de la crise sanitaire ne serait pas très bon. Le bourgmestre d'Hastière, Claude Bultot, aurait même déclaré «qu'un emprunt a déjà été réalisé pour payer les salaires ». Qu'en est-il en cette fin décembre ? Est-ce qu'il va falloir prendre de nouvelles mesures de soutien financier ? Est-ce que vous pouvez nous faire un topo de la situation ? Je rajoute que le conseil communal d'Hastière a parlé d'organiser une assemblée générale, qu'en est-il ?
Va-t-elle se tenir ?

Réponse : le Président fait remarque qu'il n'y aura pas d'AG avant le le 31 décembre 2020, c'est impossible de convoquer une AG dans les formes et délais légaux. Il tient à préciser que le groupe ECI a un colistier, M. Francis Cléda, qui est dans le Conseil d'Administration et qu'il peut lui poser les questions. Le Président n'a pas de soucis de répondre.

Le Bourgmestre d'Hastière a dit que l'asbl a demandé à la banque un crédit caisse qui a été accepté, car le subside pour le salaire du gestionnaire du complexe sportif et associatif allait arriver. Il attire l'attention sur le fait qu'il n'y a plus de locations, mais au niveau financier tout est en ordre. Un subside de 30.000€ pour 2021 est prévu par commune mais il pourrait être augmenté.

D) Un taxi social au service de la vaccination (Dimitri Bouchat) :

Nous entrerons dès cette fin d'année ou au début de l'année prochaine dans le processus important de la vaccination face à la Covid qui a tant modifié notre mode de vie. Nous savons que les conditions de vaccination devront en toute vraisemblance être organisées dans des centres de vaccination et nécessitent donc un déplacement de personnes vers ces centres. Si nombre d'entre nous dispose de mode de déplacement individuel, certains en revanche devront faire appel au taxi social. Ne serait-il pas opportun que la commune, dans ce cadre, prennent en charge ces déplacements afin qu'ils ne soient pas un frein à la vaccination ?

Réponse : le Président passe la parole à M. Arnaud Gérard, échevin de la cohésion sociale. M. Arnaud Gérard fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un taxi social, mais d'une navette rurale, il s'agit plus qu'une différence de sémantique, c'est une philosophie du projet.

Il estime qu'il est difficile de se projeter sur la manière dont les autorités vont organiser la campagne de vaccination et il faudra voir si légalement la commune pourra donner un subside pour une activité qui lui est propre car la navette est organisée par la commune. Le principe de cette navette est de transporter les personnes et les rendez-vous médicaux font partie de ses missions privilégiées. A priori il n'y aura pas de problème.

E) Quelle ruralité pour demain ? (Dimitri Bouchat) :

Onhaye est un pays de culture et de paysages façonnés à cette image. Nos agriculteurs les entretiennent et les modèlent au gré des saisons. Ils ne demandent rien et veulent simplement prospérer dans une agriculture de plus en plus raisonnée pour le bien-être de la communauté qui leur est la plus proche et qui aspire à un retour vers la terre. Beaucoup d'entre eux ont franchi le pas et investissent sans rougir les étals de nos marchés artisanaux et autres commerces de bouche.

Le circuit court est aujourd'hui une réalité que nous devons encourager, pas parce que c'est à la mode mais bien parce que c'est une des seules alternatives durables, pourvoyeuse d'une économie respectueuse fruit d'une intelligence collective enfin retrouvée.

Je vois hélas un collège peu concerné par cette modification profonde de paradigme alors que notre ruralité doit être, à notre sens, une de nos forces.

Selon notre collège, nos routes sont trop peu larges pour développer une activité agricole.

- *Appartient-il au collège de restreindre les intérêts légitimes de disposer de sa propriété ?*
- *Appartient-il au collège de proposer des alternatives dont il sait pertinemment bien qu'elles sont sujettes à caution voire ne pourront jamais accueillir une activité agricole ?*
- *La «riche» activité touristique de notre région est-elle un repoussoir à l'activité agricole ?*
- *Quel monde rural voulez-vous façonner ?*
- *Est-ce celui d'un développement concerté ou celui de l'immobilisme d'un âge inféodé au paysage ?*

Réponse : le Président estime qu'il s'agit d'un dossier particulier et trop personnalisé pour en débattre en public. On parle d'un projet d'une personne - une famille. Le collège est ouvert à toute discussion, mais il rappelle que le bon aménagement du territoire doit primer. Le Collège est pour le projet mais pas à cet endroit et il défend le monde agricole avec son échevin de l'agriculture. On peut avoir une réflexion plus approfondie sur le développement de l'agriculture.

F) Chèques de fin d'année (Francis Cléda) :

Le repas annuel du personnel et des autorités communales ne pourra pas se tenir cette année. Ne pourrions-nous pas affecter ce budget à un chèque consommation local, bien utile pour soutenir nos petits commerçants mais aussi (métiers toujours fermés comme précisé dans notre première question) à destination de notre personnel communal ?

Réponse : le Président informe l'assemblée que le collège avait déjà anticipé et que le personnel recevra un panier de produits locaux qui a été réalisé par le CPAS pour ses bénéficiaires et les plus de 60 ans isolés. La commune s'est associée à la démarche du CPAS et le Président remercie le CAPS pour cette démarche.

Résumé du Conseil Communal du 21 janvier 2021

1. Finances CPAS - budget 2021 service ordinaire et extraordinaire

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver le budget 2021 du CPAS qui s'établit comme suit :

Service ordinaire :

Dépenses :	1.204.207,66€
Recettes :	1.204.207,66€
Solde :	0,00€

Service extraordinaire :

Dépenses :	10.000€
Recettes :	10.000€
Solde :	0,00€

Intervention communale : 361.000,00€.

2. Zone de police Haute-Meuse - approbation dotation communale 2021

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver le montant de la dotation pour l'année 2021 pour la commune d'Onhaye qui s'élève à 236.171,57€.

La présente décision est envoyée pour approbation au Gouverneur.

3. Zone de secours DINAPHI - approbation dotation communale 2021

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver, pour l'exercice 2021, la dotation de la Commune d'Onhaye à la Zone de Secours DINAPHI au montant de 123.479,46€.
- de transmettre la présente délibération : Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, Monsieur le Commandant de zone et Monsieur le Comptable spécial de zone.

4. Appel à projets "Communes pilotes Wallonie cyclable 2020" : approbation candidature

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité de ratifier la décision du collège communal et d'approuver le dossier de candidature.

Le groupe ECI est ouvert pour collaborer au projet et s'inscrit dans une dynamique positive.

5. Anthée - rue Sous-Lieutenant-Piérard - modification de voirie

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

- de marquer un accord sur la modification partielle par rétrécissement de la rue Sous- Lieutenant-Piérard, à savoir un excédent du chemin n° 20 repris à l'Atlas des chemins vicinaux et sis à front de l'habitation cadastrée 3e division, section C n°315b ;
- de charger le Collège communal de procéder à l'exécution de la présente décision.

6. DMF : acquisition des parcelles D 250 S5 et D 250 S6 (rue René et rue Michel)

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le projet d'acte établi par le Comité d'acquisition le 2 décembre 2020 pour l'achat des parcelles sises rue René et Rue Michel cadastrées D n°250 S5 et D n°250 S6 pour la somme de 2.281, 24 euros.

Article 2 : de charger le fonctionnaire instrumentant du Comité d'acquisition de représenter la commune d'Onhaye.

7. Plan HP - Avenant n°2 à la convention de partenariat 2014-2019 - Prolongation de la convention

Le Conseil Communal a décidé à l'unanimité d'approuver le remplacement de l'article 14 de la convention 2014-2019 par le texte suivant :

«Art.14-Durée de la convention : la présente convention prend cours le 1er janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2021».

8. Questions d'actualité du groupe politique ECI

Situation sanitaire - Covid19 (Julien Barreau) :

Malheureusement, la question revient encore ce mois-ci. Est-ce que le bourgmestre pourrait faire un état des lieux global sur la situation sanitaire dans la commune ?

Deuxièmement, une nouvelle prérogative a été accordée aux bourgmestres, celle de connaître, via la plateforme Plasma, les personnes ne respectant pas la quarantaine en retour de voyages/zones rouges. En cas de non-respect de la quarantaine, le bourgmestre peut agir avec la Zone de Police et in fine sanctionner. Est-ce que le bourgmestre,

Christophe Bastin, a déjà dû utiliser cette nouvelle prérogative ?

Troisièmement, la campagne de vaccination a débuté en ce mois de janvier. D'après les premières informations reçues, le centre de vaccination le plus proche serait situé à Dinant. Est-ce que le bourgmestre a des informations à ce sujet ? Également, est-ce qu'une solution pourra être mise en place pour conduire les personnes à mobilité réduite jusqu'au centre de vaccination ?

Enfin, est-ce que les autres membres du collège communal peuvent faire le point dans leurs compétences respectives ? Notamment dans les écoles ?

Réponse du Président :

La situation évolue de manière encourageante, nous n'avons recensé plus que 2 cas dans la commune pour les 15 derniers jours. Le Président informe l'assemblée qu'il ne reçoit plus de rapport, car il n'y a plus de cas déclarés.

Pour les personnes qui ne respectent pas la quarantaine, il y a une réunion avec le Gouverneur de la Province, l'Aviq et le Ministre, cette réunion se déroule sur la plate-forme Plasma. L'AVIQ prend déjà les contacts et le rapport est transmis au Bourgmestre quand la quarantaine n'est pas respectée.

Actuellement il n'y a pas de problèmes à Onhaye. La philosophie est de donner une information mais pas d'être répressif.

Pour la campagne de vaccination, il y a un centre à Dinant et Ciney. Pour les difficultés de mobilité, il y a la navette rurale et 5 véhicules sur la province de Namur.

Mme Nathalie Lekeux, échevine de l'enseignement confirme que nous sommes en code rouge dans les écoles. On fait très attention au respect des bulles, actuellement nous sommes moins accablés, nous prenons des précautions pour cours de gymnastique en allant au complexe sportif de Miavoye qui a une plus grande capacité. Les principes de base sont bien acquis, on reste attentif à la détresse des parents et aux questions des enfants sans les stigmatiser.

Mise en ligne des débats du conseil communal (Julien Barreau) :

Ma question est simple : serait-il possible de mettre en ligne, sur le site de la commune, les débats du conseil communal ? Cela est extrêmement facile de les enregistrer avec le système de vidéoconférence que nous utilisons. Le but étant de permettre aux citoyens de revoir les débats facilement.

Réponse du Président :

Le Président informe M. Barreau qu'il ne voit pas l'intérêt d'enregistrer et de filmer la séance. On ne le fait pas en présentiel. M. Barreau fait remarquer que la possibilité existe.

Note d'orientation du service des travaux (Julien Barreau) :

Je vois dans le PV du dernier collège que l'échevin des travaux Monsieur Arnaud Gérard a présenté une note d'orientation du service travaux. Pourrait-on bénéficier également de cette présentation au prochain conseil ?

Réponse de M. Arnaud Gérard, échevin des travaux :

Il faut respecter la chronologie, d'abord une présentation au personnel du service travaux aura lieu ce lundi, le collège estime qu'il est légitime que le personnel concerné soit d'abord informé au lieu de l'apprendre lors de la retransmission de la séance en visioconférence. Si la présentation devait se faire au conseil communal, ce ne serait pas en séance publique et devrait être retravaillée, car l'échevin des travaux ne veut pas que la note soit un procès du passé et ne veut pas politiser. Le Président confirme que dans l'hypothèse où la présentation serait faite, ce sera à huis-clos vu que l'on parle de personnes.

M Dimitri Bouchat demande la suite donnée à l'appel à projet relatif à l'acquisition de matériel de surveillance visant à l'amélioration de la propreté publique

Réponse du Président :

Le Collège communal a répondu à l'appel à projet et la commune a obtenu 13 sur 20 mais il fallait une moyenne de 15 pour être sélectionné. La zone de police a acheté une caméra. Le dossier est disponible pour la consultation des conseillers communaux.

M. Arnaud Gérard, échevin des travaux informe l'assemblée que l'opération du grand nettoyage a été renouvelée. M. Dimitri Bouchat propose de faire un relevé des points noirs dans l'hypothèse d'une prochaine opération subsidiée. Le Bourgmestre confirme qu'on le fera et remercie les ambassadeurs pour leur engagement. La prochaine opération sera réalisée en collaboration avec la commune d'Hastière pour faire la route régionale.

Dernière réflexion de M. Bouchat, le cadre législatif permet-il aux communes de placer de caméras ? Le Bourgmestre le confirme et la commune est prête, mais il faudra le signaler à l'aide de pictogrammes.

Bienvenue au musée éphémère Paper Boy

En décembre dernier, le Centre culturel de Dinant a lancé l'opération Paper Boy : une invitation à fabriquer un petit bonhomme en papier et à le prendre en photo dans une situation représentative du confinement. L'occasion pour chacun de prendre la parole par le bricolage et la photographie pour partager son vécu.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet Paper Boy a fait un véritable carton !

Ecoles, associations, public — petits et grands — ont répondu à l'appel avec une imagination débordante. Au total, le Centre culturel a reçu plus de 70 photos, issues de tout l'arrondissement et au-delà.

Tantôt drôles, tantôt touchantes, tantôt étonnantes, les histoires du confinement sont multiples et ne se ressemblent pas. Un patchwork de petits bouts de vie — confinée — reliant ensemble toutes les générations…

L'exposition est à voir dans un musée éphémère Paper Boy installé au Centre culturel de Dinant (rue grande 37, 5500 Dinant), du dimanche au vendredi de 13h30 à 16h30, **uniquement sur réservation (082 213 939)**. Des mesures sanitaires strictes sont mises en place pour permettre l'ouverture du musée (désinfection fréquente, plages horaires par bulle de contacts, etc.). Il est donc indispensable de réserver votre visite au moins 48 heures à l'avance.

Et si vous veniez découvrir comment le confinement est vécu par vos enfants, vos voisins, vos amis ?

Histoire locale

Un peu d'histoire sur l'église d'Anthée

L'église d'Anthée, de style roman, est-elle la plus ancienne de l'entité d'Onhaye ? On peut peut-être le croire en parcourant un document des Archives de la Société de Namur qui évoque un acte de fondation autour de l'an 1300.

La chrétienté commença à s'établir à partir du IVe siècle jusqu'à devenir religion officielle de l'empire romain vers la fin du siècle. La présence romaine à Anthée à cette époque nous porte à supposer que la construction de la chapelle Saint Remy (située au lieu-dit « Fond Saint Remy »), de l'époque mérovingienne, contribue à retrouver très tôt les traces du christianisme à Anthée. Par la suite, après la destruction de cette chapelle et le déclin de l'empire romain, on bâtit une église. Cette église est dédiée à Notre Dame et à Saint Materne, premier apôtre évangéliste, évêque de Cologne décédé à Trèves entre 314 et 344. Le choix ne fait que confirmer l'ancienneté de l'édifice qui date d'au moins 700 ans. En 1287, l'abbé Bauduin curé de la paroisse fut nommé Doyen du concile. En 1559, l'abbé Lambert de Beckevoort, curé de la paroisse fut le premier en Belgique à instaurer un registre paroissial. Ce fut une révolution car, à partir de ce moment, toutes les célébrations de la vie communautaire de la paroisse y furent inscrites et contribua à archiver toutes les activités paroissiales. Malheureusement, durant la guerre 1914-18, le presbytère brûla et les archives furent détruites. En 1563, l'église faillit être rattachée à l'évêché de Liège mais la manoeuvre échoua et elle resta dans le doyenné namurois. Elle appartenait au ban d'Anthée contenant Morville, Fontaine, La Forge, Serville, Miavoye et une partie d'Ostemerée.

Marthe Collinet

Si l'histoire locale vous intéresse, n'hésitez pas à devenir membre du cercle « Autour du Floyon ». Vous recevrez deux fois par an notre bulletin d'informations et vous serez informé de toutes nos activités (conférence, exposition, visites…).

Une rubrique réalisée en collaboration avec Autour du Floyon ASBL - Cercle d'histoire locale
wwwautourdufloyon.be

L'Arlequin Walhérois

Chers Public et Amis,

Nous sommes encore en période de pandémie, mais des perspectives optimistes de déconfinement s'annoncent dès la fin de l'été. C'est particulièrement motivant pour les membres de la troupe.

Aussi, la compagnie théâtrale va mettre tout en oeuvre pour pouvoir à nouveau vous accueillir comme il se doit pour l'automne 2021.

Il va de soi que nous vous tiendrons informés de l'évolution de nos activités.

N'hésitez pas à consulter notre site et notre page FB.

La page Facebook **(L'Arlequin Walhérois)** et notre site *(www.arlequin walhérois.be)* seront tenus à jour.

Nous espérons que vous êtes en bonne santé et non touchés de loin ou de près par ce satané virus et ses variants.

Pour la compagnie,
Lucky Hendrickx, Régisseur

« Bouge ta santé avec un ballon »

Le jeudi 4 Février, le cours d'éducation physique a été remplacé par une animation "Bouge ta Santé avec un Ballon" encadrée et animée par la FRSEL Namur.
Cette activité à laquelle ont participé 60 élèves de P3 à P6 s'est déroulée au Complexe Sportif et Associatif de Miavoye.

Différentes ateliers «ballons» étaient proposés :
- un 2 contre 2, version foot sur un petit terrain
- un atelier tir au but sur une structure gonflable dans laquelle un radar indiquait la vitesse du ballon
- un atelier de réactivité et de vitesse sous forme de plots lumineux indiquant le parcours à suivre avec le ballon aux pieds ou en mains
- un atelier rugby permettant de travailler le maniement du ballon ovale sous forme de courses relais
- un atelier précision constitué de 5 cibles gonflables qu'il fallait toucher pour récolter un maximum de points via des tirs au pied ou à la main
- un atelier handball permettant le maniement du petit ballon et l'apprentissage du tir au but en tenant compte de la zone de tir.

Falaën - Spectacle « Les Déménageurs »

« Si la culture ne sait plus nous accueillir, laissons-la entrer en nos murs ! »

Les élèves de maternelle ainsi que les trois premières années du primaire ont bénéficié d'un superbe spectacle des Déménageurs. Ils ont adoré chanter et danser avec ces artistes qu'ils connaissaient déjà bien grâce à la chanson du matin « Bonjour, tout va bien ». Un vrai moment de complicité et d'échanges et ce, malgré la distance. Les petits loups ont été transporté dans la magie d'un spectacle coloré, ludique et divertissant via l'écran de notre nouveau tableau interactif. L'instrument d'un des personnages, l'accordéon diatonique, a même traversé l'écran et s'est invité parmi nous. Découverte, rythmique et surtout essai de l'instrument souvent méconnu. Petits et grands ont adoré !

Ecoles communales

Ecole Communale d'Anthée
Rue Abbé Piret 1
5520 ANTHEE
Tél. : ***082 688 943***
Tél. accueil extrascolaire :
0470 045 552

Ecole Communale de Sommière
Rue de Bouvignes 2
5523 SOMMIERE
Tél. : ***082 222 002***
Tél. accueil extrascolaire :
082 229 618

Ecole Communale d'Onhaye
Rue Abbé Dujardin 16 A
5520 ONHAYE
Tél. et Fax : ***082 646 217***

Ecole Communale de Falaën
Rue de la Gare 5
5522 FALAEN
Tél. : ***082 699 604***

Horaires des cours
Pour Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière :
- de 8 h 30 à 12 h 05 et de 13 h 30 à 15 h 20

Accueil extrascolaire
Pour Anthée, Falaën, Onhaye et Sommière :
- à partir de 7 h 15 le matin jusque 18 h le soir

Mercredi après-midi : accueil centralisé dans l'implantation d'Onhaye de 12 h 30 à 18 h

(possibilité de transport des enfants des autres implantations)

Directrice des 4 implantations
Mme Caroline FALLAY - Directrice
Rue Abbé Dujardin 16 A · 5520 ONHAYE
Tél. et Fax : 082 646 217
GSM : 0476 541 887

Anthée « Cake au potiron »

Mathys nous a apporté un gros potiron. Eh bien, la préparation par les 3e Maternelles s'impose. Voici la recette. Un grand merci à Mathys et son papa M. Flameng !

« Cake au potiron »
Ingrédients pour 6 personnes :
- 500 g de potiron frais
- 100 g de farine
- 100 g de sucre
- 100 g de noix de coco râpée
- 10 cl de crème fraîche
- 2 œufs
- 50 g de beurre fondu
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1/2 sachet de levure chimique

Préparation :
Découpez la chair du potiron en petits dés et faites-les cuire à la vapeur. Ecrasez en purée, puis réservez.
Préchauffez le four à 180 °C.
Séparez les jaunes des blancs d'œufs.
Dans un saladier, mélangez la farine, 50 g de sucre, la levure chimique et le sucre vanillé.
Ajoutez le beurre fondu, la farine, les jaunes d'œufs, la crème fraîche et la purée de potiron. Mélangez vigoureusement.
Montez les blancs d'œufs en neige avec le reste de sucre et incorporez-les délicatement à la pâte au potiron.
Versez la noix de coco en pluie dans la pâte et mélangez soigneusement à l'aide d'une cuillère en bois.
Versez la pâte dans un moule à manqué beurré et laissez cuire au four 40 min.

Anthée « Galette des Rois »

Comme chaque année, les Accueils et les 1éres Maternelles ont réalisé, avec leurs petites mains, une bonne galette des rois.

«Vive le roi, vive la reine»

Onhaye « Chandeleur »

Dégustation de crêpes à l'occasion de la chandeleur pour les primaires de l'école d'Onhaye.

Anthée « C'est l'automne »

Les accueils et les 1éres maternelles ont travaillé autour des arts et de l'éducation artistique sur le thème de l'automne.

En utilisant différentes techniques d'impression comme l'éponge, les billes, les pinceaux, ..., ils ont réalisé un grand panneau collectif.

Anthée « Expérience scientifique »

Au travers de différents jeux et d'expériences scientifiques, les 2e et 3e maternelles ont manipulé des lampes de poche. Prochaines étapes : les ombres et le soleil.

Falaën « Pierre et le loup »

Cette année, après avoir travaillé sur Pierre et le loup, les enfants ont choisi de se déguiser en loup ou en chat. Quel plaisir de pouvoir jouer à être un autre !

Onhaye « Jeux de société »

En 3e année, chaque élève a présenté son jeu de société favori à la classe.

Nous avons profité d'un après-midi détente pour tester les jeux des camarades.

Onhaye « Nouvel an Chinois »

Les premières primaires de l'école d'Onhaye fêtent le nouvel an chinois.

Des nouvelles de la Covid dans notre école

En règle générale, tout est sous contrôle. Les veilles de congés sont un peu plus compliquées. Les règles sanitaires étant les mêmes pour les quatre implantations, des cas se déclarent tantôt sur l'une, tantôt sur l'autre, comme partout ailleurs.

Lorsqu'un cas se déclare, la procédure veut que nous communiquions l'information directement au Centre PMS-PSE avec lequel nous travaillons. C'est lui qui prend les mesures nécessaires en fonction du protocole appliqué à ce moment-là. Les informations sont alors transmises directement aux parents concernés par téléphone ou par l'application de communication « Zippslip ».

Les consignes sont claires et ne peuvent être divulguées à l'ensemble de l'école.

Lors de la dernière fermeture d'implantation, le travail à domicile a très bien été géré par nos titulaires de classe. Bravo et merci à eux pour la souplesse et la capacité d'adaptation dont ils font preuve.

Par ailleurs, nous tentons de trouver des solutions afin de reprendre des activités culturelles ou sportives en interne tout en respectant scrupuleusement les normes sanitaires.

Nous restons soucieux d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et restons à votre écoute.

Caroline FALLAY,
Directrice

Onhaye « Neige »

Les joies de la neige… Le temps d'une récréation, nous avons pu en profiter.

Onhaye « Saint-Nicolas »

Saint Nicolas n'a pas su venir cette année… Il nous a laissé un message vidéo et nous a proposé une chasse au trésor.

Fruits et légumes à l'école

Depuis le mois de novembre, nos élèves reçoivent chaque semaine un fruit ou un légume de saison. Cela est possible grâce à notre inscription au programme européen pour la fourniture et la distribution de fruits et légumes aux enfants pour l'année scolaire 2020-2021 via le SPW. Au fil des semaines, l'équipe pédagogique s'est rendue compte que cette action est bien nécessaire. Jusqu'à présent, certains fruits étaient méconnus de quelques enfants ou encore n'avaient jamais été goûtés. L'effet de groupe et l'encouragement des enseignants ont réveillé les papilles ! Nos élèves montrent, à présent, très fièrement, les fruits apportés de la maison pour les autres collations.

Caroline FALLAY
Directrice

Sommière « Automne »

L'automne s'est installé avec ses belles couleurs chatoyantes. Lors d'une promenade avec leurs parents, les maternelles de Sommière ont récolté des feuilles, branches, fruits, écorces, … Ils ont fait appel à leur imagination pour réaliser des compositions sur le thème d'Halloween. Bravo à nos petits artistes !

Sommière « Spectacle »

La culture s'invite à l'école de Sommière. Les maternelles ont assisté à deux spectacles : d'une part la découverte des contes présentée par Charles Hutlet ainsi que son théâtre Japonais « Le Kamishibaï » et d'autre part le spectacle en streaming « Le Patamodd » interprété par le groupe « Les Déménageurs » … Que du bonheur !

Onhaye « Ose le vert »

Nous continuons d'avancer dans notre projet « Ose le vert ».

Nous avons coupé du bois pour la fabrication de notre barrière pour la prairie fleurie.

Merci à Monsieur Didier pour son coup de main.

Sommière « Carnaval des animaux»

C'était la fête à l'école de Sommière. Pour clôturer cette période sur le thème « Le carnaval des animaux », les enfants de maternelle avaient revêtu leurs plus beaux costumes. Défilé endiablé, danse, dégustation de gâteaux mais surtout la bataille de confettis ont permis à la magie du Carnaval d'opérer.

Sommière « Verger »

En automne, les maternelles de Sommière sont allés ramasser des pommes dans le verger de

Monsieur Hazard. Cette balade s'est vite transformée en visite guidée de la ferme : chèvres, cochons,

vaches. De retour à l'école, nous avons réalisé un succulent gâteau aux pommes. Quel délice !

Onhaye « Pulls de Noël »

En décembre, nous avons porté notre plus beau pull de Noël.

Rénov'Énergie

Les communes d'Anhée, Dinant, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir, ainsi que la fondation CYRYS vous accompagnent dans vos projets de rénovation visant à améliorer les performances énergétiques de votre bâtiment.

Six nouvelles soirées d'informations (gratuites et en ligne) sont programmées en visio-conférences les 15 (Anhée), 16 (Onhaye), 18 (Houyet), 22 (Hastière), 23 (Dinant) et 25 (Yvoir) mars 2021 à 19h30.

Chaque réunion est ouverte à l'ensemble des citoyens des 6 communes mais n'y sera présent qu'un représentant de la commune mentionnée.

Comment participer à l'une de ces soirées ?

1. **En vous inscrivant via le formulaire disponible à partir de la fin février à l'adresse :** *inscription.corenove.be*
2. **Après cette inscription, vous recevrez, dans votre boîte mail, le lien vers la réunion ZOOM à la date de votre choix.**

Pour toute question relative à ces soirées, vous pouvez contacter :

Patrice Cornil, conseiller en Environnement et en Energie à l'Administration communale d'Onhaye au 082 665 754 ou *patrice.cornil@onhaye.be*

Daniel Comblin de la coopérative CORENOVE au 0499 842 335 ou *daniel.comblin@corenove.be*

Plus d'informations sur Rénov'Energie ?
https://corenove.be/ ou https://www.fondationcyrys.be/projets/renovenergie/

En quoi consiste l'accompagnement ?
En premier lieu, une analyse énergétique globale est réalisée. Celle-ci permet d'identifier les grands points d'amélioration. Un plan financier est ensuite construit pour pouvoir évaluer le coût des travaux, les primes disponibles et les mécanismes de financement existants.

Des entreprises de la région proposent ensuite leur service pour la réalisation des travaux. Une attention particulière est alors portée sur le choix des matériaux et les techniques employées. Dans ce cadre, les matériaux biosourcés seront privilégiés lorsque les conditions le permettent.

Vous faites des économies
L'objectif est de réduire les factures d'énergie, sans cesse plus élevées. Ces économies peuvent alors participer au remboursement d'un emprunt. Les travaux s'auto-financent.

Une aide administrative et technique
Tout au long du processus d'accompagnement, les experts de la coopérative CORENOVE, seront présents pour répondre à toutes vos questions, tant administratives que techniques. Ils auront le rôle de facilitateur à chaque étape de votre projet en apportant un gage de confiance entre le citoyen et les entreprises partenaires de l'opération.

Solidarité Walhéroise

Après beaucoup d'efforts de tout un chacun, une lueur d'espoir se dessine à l'horizon. Nous pourrons bientôt à nouveau serrer nos aînés dans les bras, nos ados pourront bientôt s'épanouir dans leurs contacts avec les copains, poursuivre leurs études avec un professeur présentiel dans la classe. Nous pourrons aussi bientôt retrouver nos collègues sur le lieu de travail, aller déguster un petit verre ou un bon repas avec nos amis et nos familles.

Il faut juste encore un peu de patience, encore bien suivre jusqu'au bout les directives édictées lors des CNS. Suite à cela et à la vaccination, en route pour un nouvel épisode de notre vie.

Mais entretemps, il ne faut pas oublier que durant ces derniers mois pas très agréables, il y a des personnes qui ont souffert dans leur chair et dans leur vie de tous les jours. La Solidarité Walhéroise a, pendant toute cette année difficile, poursuivi sa mission de venir en aide aux plus démunis de notre commune.

Pour continuer encore et encore cette aide, nous venons à nouveau vers vous, chers habitants de nos sept villages, pour nous soutenir en nous offrant, quand vous le pouvez, des denrées non périssables ou un petit don financier sur le compte N° BE78 0004 5894 4786 « Solidarité Walhéroise ».

Déjà merci à vous, prenez bien soin de vous et des personnes qui vous sont chères.

L'équipe de la Solidarité Walhéroise Onhaye

Découvertes des métiers/ Nouvelle filière à Anhée

asbl ESPACES DéFI

Nouvelle filière à Anhée
À partir du 22/03/2021
Formation orientation
Découverte Métiers

Direction : Eric Paquet
Rue Émile Collard 6
5520 ANTHEE
Tél 082/64 47 62 – 0478/21.55.11

secretariatpeda@espaces.be
www.espaces.be
Suivez-nous sur Facebook

CISP agrément Région Wallonne 079

Formation orientation : Découverte Métiers

Objectifs
- Construire un projet concret de formation professionnalisante ou de recherche d'emploi
- Donner tous les atouts pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Public cible - Avantages
- Vous avez 18 ans et plus
- Vous êtes inscrit-e comme demandeur-euse d'emploi
- Contrat Forem
- 1 € brut de l'heure
- Remboursement frais de déplacements et de garderie

Contenu
- Découverte de soi, de ses compétences
- Découverte des métiers
- Recherche de stage
- Préparation de stage
- Communication orale et écrite
- Ergonomie – Sécurité
- Mobilité
- Découverte numérique
- Stages
- Suivi personnalisé

Modalités pratiques
- 3 sessions par année civile
- Programme de 450 heures de formation
- Durée : 12 semaines
- Horaire : 38 heures / semaine

Méthode pédagogique
- Inventaire des métiers visés, descriptions de fonctions, tâches, rôles…
- Témoignages de professionnels
- Visites de sites, d'entreprises
- Rencontre avec employeurs, opérateurs de formation
- Stages d'acculturation & de formation

Itinéraire
- Nombreuses possibilités de rejoindre Espaces à Anhée : transports en commun, navette à partir d'Hastière (Guichet de l'Emploi)
- Nous contacter pour votre itinéraire : 0478/21 55 11 – assistantsocial@espaces.be

Inscriptions
- Séances d'info à Anhée tous les 4èmes mercredis du mois
- Séances d'info & inscriptions en visioconférence
- Suivez notre page Facebook pour toutes les infos

Appel aux candidats - stagiaires

Vous êtes intéressé entre deux ou trois métiers mais vous ne savez pas lequel choisir !

Vous souhaitez changer de « cap » mais vous ne savez pas quelle option choisir !

Vous voulez découvrir un métier particulier mais vous ne savez pas comment faire ?

L'Asbl Espaces propose une nouvelle filière de formation : **orientation et découvertes des métiers.**

Vous aurez la possibilité, dans le respect des règles sanitaires strictes, de découvrir différents types de métiers (visite, stage, interview) et vous (re)construire un nouveau profil de formation.

Contact et informations : 082 644 762 - 0478 215 511 - Anthée

Une initiative de l'Asbl Espaces, site à Anthée

Comité de Jumelage

Chers Jumeaux,

Nous devons encore tenir compte de la pandémie, surtout que des « variants » de la Covid-19 se propagent dans tous les coins du monde. Dès lors, nous devons encore vivre avec les barrières de sécurité, qu'elles soient belges ou françaises.

Aussi, les comités de jumelage Onhaye - Le Tholy s'adaptent à cette crise sanitaire.

D'un commun accord, ils ont décidé de reporter le 40e anniversaire de notre jumelage qui devrait avoir lieu chez nous au premier weekend de mai 2022.

Gardons l'espoir de nous revoir… de concrétiser nos projets… d'entretenir nos amitiés… de faire confiance… de rêver… et de nous garder tous en bonne vitalité et santé. Nous vous tiendrons de toute façon informés.

Pour le comité,
Luc Hendrickx
Vice-président

La vie du S.I. Onhaye en 2021

La vie pourrait reprendr … comme dans tous les secteurs … si cela évolue positivement, le Covid pourrait retourner d'où il vient et si possible y rester en espérant aussi que nos malades se guérissent et se rétablissent et d'avoir une pensée pour tous ceux qui ont souffert d'une manière ou d'une autre… de cette foutue pandémie.

Elle n'a d'ailleurs eu qu'une action positive pour nos chemins et sentiers qui ont été parcourus par énormément de promeneurs qui ont découvert notre magnifique région.

Aussi, nous avons programmé notre deuxième « Apéro Walhérois » le 14 août (le 15 étant férié), toujours sur la place d'Onhaye.

Notre traditionnelle « Balade des Sources », elle, prendrait la route le 26 septembre…

Nous devions fêter nos 40 ans en 2020… nous pensions les reporter en 2021… mais il nous semble plus opportun d'attendre et de fêter nos 45 ans… en 2025… si tout va bien…

Ces projets restent donc soumis aux directives gouvernementales… on vous tient au courant de la suite des évènements.

Trois nouveaux cimetières végétalisés au printemps

Dans toutes les communes de Wallonie, il est interdit d'utiliser des pesticides dans l'espace public.

Cette obligation s'applique aussi dans les cimetières. Ce changement est un fameux défi.

Premièrement sur le plan des aménagements à réaliser : enlèvement des graviers et mise en place d'un enherbement, redessiner parfois certaines allées, concevoir un entretien facile, etc.

Et deuxièmement, sur le plan « culturel », tant au niveau symbolique qu'au niveau affectif. En effet, une partie de la population éprouve des difficultés à accepter l'idée de végétaliser les allées. Dans nos régions, il y a une certaine tradition par rapport aux cimetières de type minéral (allées en graviers). Mais les communes doivent continuer à gérer ces espaces en tenant compte des nouvelles contraintes. Dans l'entité d'Onhaye, une première expérience a été menée dans le cimetière de Serville, suivie de deux autres : mise en place d'une pelouse dans les allées d'une partie du cimetière de Falaën et végétalisation complète de l'ancien cimetière de Gérin.

Au printemps 2021, trois nouveaux cimetières seront végétalisés : Weillen, Gérin (le grand), et le nouveau cimetière d'Onhaye (rue du Verger). Nous en profiterons pour introduire de la biodiversité dans des espaces qui en étaient largement dépourvus, ce qui est fortement encouragé par la Wallonie. Une action qui s'inscrit par ailleurs dans le Plan Environnement Walhérois 2021.

Pendant plusieurs semaines, ces trois cimetières présenteront l'image d'un chantier.

La transition est inévitable entre l'enlèvement des tonnes de gravier et la levée des nouvelles pelouses. Surtout qu'une belle réalisation esthétique demande un peu de temps pour se concrétiser.

Le planning d'intervention sera pensé de façon à raccourcir au maximum les délais mais nous ne pourrons pas gérer tous les paramètres (caprices de la météo…). Merci d'avance pour votre patience durant cette période de transition.

C'est un travail de longue haleine qui va fortement changer le visage de nos cimetières.

Arnaud Gérard
Echevin des Cimetières

Restauration du bâtiment de la machine à eau de Gérin

Particulièrement fréquentes dans le bassin de la Molignée, ces machines alimentaient en eau potable la population en faisant remonter l'eau d'une source. Datant de la fin du 19e, début 20e siècle, ces machines utilisaient l'énergie fournie par les ruisseaux. Elles ont été progressivement abandonnées au profit de système plus performant et demandant moins d'entretien.

La Province a accordé un soutien financier pour la restauration de la « machine de Gérin ».

Appelée aussi « Pompage du Fond de Bettenée », elle est située dans une zone boisée de la vallée du Flavion. Autrefois, grâce à une « turbine », la force hydraulique actionnait la pompe mettant l'eau sous pression et la menait au village de Gérin. Par la suite, la machine a évolué notamment par l'électrification de la pompe. Puis, le bâtiment a été abandonné jusqu'à aujourd'hui.

Une étude sanitaire du bâtiment a été faite en 2018 par l'Université de Namur.

Confiée à Guillaume Rambaud, cette étude a mis en évidence l'état préoccupant de la charpente, de la couverture et des maçonneries du bief. Des conseils de conservation et des clauses techniques de restauration ont ainsi été préconisés afin de restaurer le bâtiment dans le respect de ses caractéristiques originelles.

En 2020, la restauration de la toiture en ardoise naturelle a été réalisée par l'entreprise Etherphil de Bioul.

C'est l'entreprise Lecomte de Thynes qui s'est chargée des travaux de nettoyage, sablage et jointoyage des maçonneries en pierre du bief.

L'équipe du Service du Patrimoine Culturel de la Province de Namur

Stages Printemps / Eté 2021

Le programme des stages Printemps et Eté 2021 proposés par l'ASBL Complexe Sportif et Associatif de Miavoye et ses partenaires est disponible sur les sites internet de la Commune d'Onhaye et du Complexe sportif et associatif.

Ces stages sportifs, culturels, créatifs et nature sont ouverts aux jeunes de 3 à 12 ans inclus.

Se basant sur les protocoles sanitaires actuels de strict application, nous n'avons pas programmé de stages pour les ados. Cependant, suivant l'évolution des mesures, nous n'excluons pas l'ouverture d'un stage pour les 13 ans et +. A suivre…

Les périodes de stages pour 2021 sont les suivantes :

- Du Ma. 6 au 9 Avril (4 jours)
- Du 26 au 30 Juillet
- Du 9 au 13 Août
- Du 23 au 27 Août

Les inscriptions sont ouvertes. Merci de préciser : choix stage(s) et période - nom - prénom - date de naissance - adresse - mail - n°gsm/téléphone

- Soit par mail: *csa.miavoye@gmail.com*
- Soit par téléphone: 082 689 455

Une confirmation d'inscription vous sera transmise en vous invitant à verser le montant d'inscription sur le compte bancaire du Complexe - BE32 0688 9570 5202

Ne traînez pas, nous privilégions les petits groupes avec un accompagnement personnalisé !

Les brochures papier seront disponibles dans les prochains jours et distribuées dans les écoles de nos 2 entités. N'hésitez pas à partager notre publication Facebook (https://*www.facebook.com/ComplexeSportifAssociatifDeMiavoye*)

Merci de votre confiance et à très bientôt !

Remi Denoiseaux,
Gestionnaire

JULIEN CANART

ARTISAN TAILLEUR DE PIERRE

- Sculptures, gravures sur pierre bleue, stèles funéraires
- Potales, boites aux lettres personnalisées
- Tout type de lettrages, numéros de maison
- Restauration de seuils, linteaux, frontons
- Autres travaux de la pierre à domicile

0493.55.80.24 aucoindelapierre@gmail.com

l'épicurie

producteur de fruits et légumes sans pesticides

marché de producteurs

tous les samedis de 10h à 13h

boutique en ligne www.lepicurie.com

5, rue saint pierre 5521 serville

Faites appel à l'ADMR pour Mieux vivre chez vous !

- Aides familiales
- Gardes à domicile
- Aides ménagères sociales
- Ouvriers polyvalents

N'attendez plus! Contactez-nous!

Nous couvrons votre commune!

ADMR

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

082 61 15 50

dinant@admr.be · www.admr.be